



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-02-2021, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-2020, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le projet de règlement numéro 1088-02-2021.

Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville :
<https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2021-054 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours. Nous invitons toute personne intéressée à transmettre des questions, des observations ou des commentaires sur ce projet de règlement, par écrit, à l'adresse courriel suivante : greffe@bromont.com ou à les déposer dans la boîte aux lettres située près de l'entrée de l'hôtel de ville au 88, boulevard de Bromont, et ce, **du 17 au 31 mars 2022.**

Donné à Bromont, ce 9^e jour de mars 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate